

COUR SUPÉRIEURE

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

N° : 500-06-000489-092

DATE : 17 octobre 2022

SOUS LA PRÉSIDENTE DE : L'HONORABLE CHANTAL MASSE, J.C.S.

JEAN-LUC GÉNIER

Demandeur/Représentant

c.

ZINC ÉLECTROLYTIQUE DU CANADA LTÉE

Défenderesse

et

TRUDEL JOHNSTON & LESPÉRANCE

Procureurs-demandeurs

et

FONDS D'AIDE AUX ACTIONS COLLECTIVES

Mis en cause

JUGEMENT

- [1] CONSIDÉRANT la demande pour l'obtention d'un jugement de clôture;
- [2] CONSIDÉRANT que tous les paiements ont été faits conformément aux jugements rendus par le tribunal;
- [3] CONSIDÉRANT que la mesure réparatrice a été exécutée conformément aux jugements rendus par le tribunal;

POUR CES MOTIFS, LE TRIBUNAL :

ACCUEILLE la présente demande pour l'obtention du jugement de clôture;

CONSTATE que la défenderesse Zinc électrolytique du Canada Ltée a dûment exécuté toutes les obligations qui lui incombait en vertu du jugement approuvant la transaction;

CONSTATE que Trudel Johnston & Lespérance a dûment exécuté toutes les obligations qui lui incombait en vertu des jugements rendus dans ce dossier les 18 août 2020, 26 août 2021 et 10 mars 2022;

PREND ACTE de l'exécution de la mesure réparatrice telle qu'approuvée par le tribunal;

PRONONCER la clôture de la présente action collective;

LE TOUT, sans frais de justice.



CHANTAL MASSE, J.C.S.

Me André Lespérance
Me Anne-Julie Asselin
Trudel Johnston & Lespérance

Avocats du demandeur

Me Myriam Brix
Lavery, De Billy s.e.n.c.r.l.

Avocats de la défenderesse

Me Frikia Belogbi
Me Nathalie Guilbert
Fonds d'aide aux actions collectives

Avocates du mis en cause